



Le Collège Doctoral de l'Université Paris-Saclay

Visite AERES – 22 Janvier 2014

Campus Paris Saclay

FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE

Ambition pour le Doctorat de l'Université Paris-Saclay

Le doctorat est le diplôme phare de toute grande université internationale

→ L'IDEX Paris-Saclay a fixé 4 grands objectifs pour l'Université Paris-Saclay :

- attirer les meilleurs étudiants vers le doctorat
- proposer aux doctorants des conditions de recherche de niveau international au sein d'une stratégie de site en recherche et innovation
- leur donner les moyens de se construire un projet professionnel attractif pour les employeurs et pour notre pays et l'Europe, en proposant une formation doctorale de qualité,
- mettre en œuvre tous les moyens pour que la qualité du doctorat délivré par l'Université Paris-Saclay soit élevée et reconnue comme telle

Point de départ : lancement de l'IDEX Paris-Saclay en Avril 2012

Equipes du périmètre scientifique Paris-Saclay (incluant Evry) distribuées dans :

- **5 écoles doctorales de la vague D**
- **24 écoles doctorales de la vague E**, dont plusieurs écoles pluridisciplinaires d'établissements



Méthode :

- *en Juillet 2012, mise en place d'un Groupe de Travail IDEX « Doctorat » regroupant une vingtaine de directeurs d'écoles doctorales et de représentants des organismes de recherche,*
- *fonctionnement par « Notes de synthèse » (5 en 2013) :*
 - ✓ *discutées en Comité exécutif de l'IDEX*
 - ✓ *présentées en séminaire IDEX (tous les chefs d'établissements + élus + invités)*
 - ✓ *validées en Conseil d'administration de la FCS avant affichage web*
- *animation de la communauté des écoles doctorales du périmètre*

Le Collège doctoral de l'Université Paris-Saclay / Création

Assemblée FCS du 28 Novembre 2012, sur proposition du groupe de travail IDEX :

- **Le Collège doctoral** est constitué d'un ensemble d'écoles doctorales disciplinaires ou thématiques associant toutes les unités et équipes de recherche du périmètre scientifique de l'Université Paris-Saclay. **Chaque école doctorale rassemble les unités de recherche les plus naturellement en cohérence avec son projet scientifique et pédagogique.**
- **Le Collège doctoral détermine l'ensemble des bonnes pratiques des écoles doctorales de l'Université Paris Saclay...**
- **L'Université Paris-Saclay porte la demande d'accréditation de ces écoles doctorales...**
- **Le groupe de travail « Espace doctoral »** est mandaté pour proposer les principes constitutifs du Collège doctoral, pour établir une préfiguration des règles communes de fonctionnement des écoles doctorales de l'Université Paris-Saclay, **et pour recevoir les propositions des Ecoles Doctorales susceptibles de constituer le groupe des Ecoles doctorales fondatrices du collège.**

L'Université Paris-Saclay porte la demande d'accréditation de ses écoles doctorales :

- *les établissements membres de l'Université Paris-Saclay* deviennent *les opérateurs de la politique doctorale* pour le compte de l'Université Paris-Saclay
- *ils apportent collectivement des moyens* pour assurer le bon fonctionnement de l'espace doctoral
- *ils restent maîtres des moyens* qu'ils investissent dans le soutien aux écoles doctorales et à la formation doctorale, *dans les limites de conventions établies*
- *les établissements d'enseignement supérieur et de recherche* membres de l'Université Paris-Saclay **« inscrivent les étudiants pour les diplômes accrédités par l'Université Paris-Saclay et pour leurs diplômes propres »** (statuts de la COMUE Université Paris-Saclay)

Deux grands axes de soutien pour les établissements :

- *pour les établissements d'enseignement, un « service doctoral » interne et propre à l'établissement, assurant l'inscription et le suivi administratif des doctorants, éventuellement l'organisation de formations (ouvertes à tous) et un suivi personnalisé.*
- *pour tous, une participation au fonctionnement (support, moyens, formations) et à la gouvernance du collège doctoral et des écoles doctorales*

Conséquence sur le diplôme

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITE PARIS-SACLAY

DOCTORAT

préparé au sein de (*Etablissement d'Enseignement Supérieur membre de l'Université Paris-Saclay et qui inscrit l'étudiant*)

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 612-7 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L. 412-1 ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu le décret du ??? portant création de la Communauté d'Université et d'Etablissements Université Paris-Saclay ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu l'arrêté d'accréditation de l'Université Paris-Saclay ;

Vu les pièces justificatives produites par M....., né(e) leà.....en vue de son inscription au doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé (e) a soutenu, le (date de soutenance), une thèse portant sur le sujet suivant : (titre de la thèse ou intitulés des principaux travaux), préparée au sein de l'école doctorale (nom de l'école doctorale), devant un jury présidé par (nom et titre du président) et composé de (noms et titres des membres du jury) ;

Vu la délibération du jury ;

Le diplôme national de docteur en (discipline)

est délivré à (Mme ou M.) (prénom, NOM patronyme)

et confère le grade de docteur,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à (ville), le (date)

Le titulaire

Signature du Président de l'Université Paris-Saclay

Le recteur d'académie, chancelier des universités

- l'Université Paris-Saclay délivre le doctorat
- le diplôme mentionnera l'établissement d'enseignement supérieur d'inscription

Le Collège Doctoral de l'Université Paris-Saclay / Périmètre

- **17 projets d'écoles doctorales** déposés sur le site PELICAN le 17/11/2013
 - 6 renouvellements
 - 11 restructurations
 - **3 écoles doctorales vague D** portées par d'autres établissements
 - ED 107 - Physique Région Parisienne (ENS Ulm)
 - ED 127 - Astronomie et Astrophysique d'Ile-de-France (Observatoire de Paris)
 - ED 129 - Sciences de l'Environnement d'Ile-de-France (UPMC)
- ≈5900 doctorants
- **un objectif: prise en compte similaire pour tous les étudiants du périmètre scientifique Paris-Saclay à partir de 2015**
 - *intégration dans le Collège Doctoral Paris-Saclay de la partie **des écoles doctorales vague D** qui concerne les doctorants travaillant dans le périmètre scientifique de l'Université Paris-Saclay (Membres et Associés), avec nomination d'un Directeur-adjoint « Paris-Saclay » qui siègera dans le Collège doctoral*
 - en accord avec les établissements porteurs : la co-accréditation « Université Paris-Saclay » remplacera celle des établissements Membres de l'Université Paris-Saclay à partir de la rentrée 2015 (en discussion)

Le Collège doctoral de l'Université Paris-Saclay / Missions

Le Collège Doctoral est *la composante de coordination du doctorat* au sein de l'Université :

- ✓ il cadre l'ensemble des **bonnes pratiques** des Ecoles Doctorales
 - *cahier des charges des procédures de sélection des doctorants*
 - *critères de qualité des processus d'encadrement, de formation, du suivi, etc.*
- ✓ il impulse au sein des ED une **politique coordonnée de formation doctorale**
 - *propose une offre de formations transverses ouvertes à tous*
 - *informe sur les parcours spécifiques des projets professionnels des doctorants*
- ✓ il coordonne **la communication sur les études doctorales** de l'Université Paris-Saclay, en particulier entre les établissements de l'Université, et en direction de l'international et des entreprises
 - *établit et met en œuvre une stratégie de communication vers tous les publics concernés étudiants, employeurs, société*
- ✓ il assiste les Ecoles Doctorales sur **tous les aspects de veille économique et juridique** (textes législatifs et réglementaires, etc.)
- ✓ il fournit une **vue consolidée de l'insertion professionnelle des docteurs**

Le Collège doctoral de l'Université Paris-Saclay / Gouvernance 1

- ✓ un **Conseil** (≥ 6 réunions/an) regroupant :
 - les **directeurs d'écoles doctorales**
 - un **représentant des personnels** ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers de service,
 - **des doctorants** élus par leurs pairs des conseils d'écoles doctorales, à même proportion que dans un Conseil d'école doctorale (20% du total)
 - **des représentants d'établissements ESR** (typiquement : les responsables des départements/services doctoraux des établissements) **et des représentants des organismes de recherche** (il s'agit d'une représentation « fonctionnelle » *des établissements tutelles*)
 - **des invités permanents** dont les représentants des Directions de l'Université Paris-Saclay et de son Conseil Académique.
- 55-60 membres
dont 11-12 doctorants
- ✓ un **Directeur**, nommé par le président de l'Université sur proposition du Conseil du Collège doctoral, et choisi parmi les directeurs ou anciens directeurs d'écoles doctorales pour ses compétence.
 - ✓ un **Comité des Tutelles** (1-2 réunions/an) en charge de veiller à la transparence des processus et d'assurer le lien avec les établissements. Ce comité *pourrait être le Conseil des Membres de l'Université Paris-Saclay.*

Avec une soixantaine de membres, le Conseil du Collège doctoral est plus proche d'une assemblée que d'un Comité de direction.

→ mode de fonctionnement prévu :

- ✓ *élection d'un « bureau » représentant les différents collèges du Conseil, qui assiste le Directeur dans son travail,*
- ✓ *fonctionnement en sous-commissions spécialisées qui rendent compte au Conseil régulièrement.*

- ✓ *La nomination officielle des Directeurs et Conseils des futures écoles doctorales se fera avec la mise en place complète de l'Université Paris-Saclay fin 2014*

➤ **à titre provisoire, pour 2014 :**

- pour cette visite**
- nomination de « directeurs de projets » d'écoles doctorales par le Président de la FCS, en accord avec les établissements concernés.
 - mise en place de « Conseils de projets » pour chaque projet d'école doctorale, sur la base des membres des Conseils d'écoles doctorales existantes rejoignant chaque projet.
- Février / Mars 2014**
- mise en place d'un Conseil provisoire du Collège doctoral, avec les directeurs de projets et des représentants des personnels et doctorants issus des Conseils des écoles doctorales existantes.
 - pour préserver la dynamique actuelle :
 - *un Directeur du Collège sera nommé à titre provisoire*
 - *le Groupe de travail IDEX « Espace Doctoral » jouera le rôle de bureau du collège, sous la direction du Directeur du Collège doctoral*

- ✓ *Un premier Conseil des Membres de l'Université Paris-Saclay est prévu pour Juin 2014.*

Missions du Collège doctoral « provisoire » en 2014

- préfigurer le fonctionnement du futur Collège doctoral Paris-Saclay : *construire sur une vision du doctorat à l'échelle Paris-Saclay*
- poursuivre la procédure d'accréditation des écoles doctorales, et en particulier prendre en compte le retour d'évaluation par l'AERES
- *en particulier, préparer la rentrée 2015 :*
 - mettre en place les moyens des écoles doctorales, en particulier :
 - *mise en place de moyens informatiques pour inscription et suivi des étudiants*
 - mettre en place les formations doctorales,
 - opérer la transition entre écoles doctorales actuelles et futures
 - élaborer une charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay
 - finaliser les conventions entre établissements
 - communiquer à l'international et vers les entreprises sur le nouveau paradigme
 - mener des réflexions sur les missions doctorales à l'échelle Paris-Saclay
 - ...

Principes :

- *s'inspirer des meilleurs pratiques des écoles doctorales existantes et des établissements pour cadrer une proposition générale supportant l'ambition de l'Université Paris-Saclay*
- *sous contrôle du Conseil du collège doctoral et du Comité des tutelles, laisser chaque école doctorale ajuster sa pratique en fonction de ses spécificités*

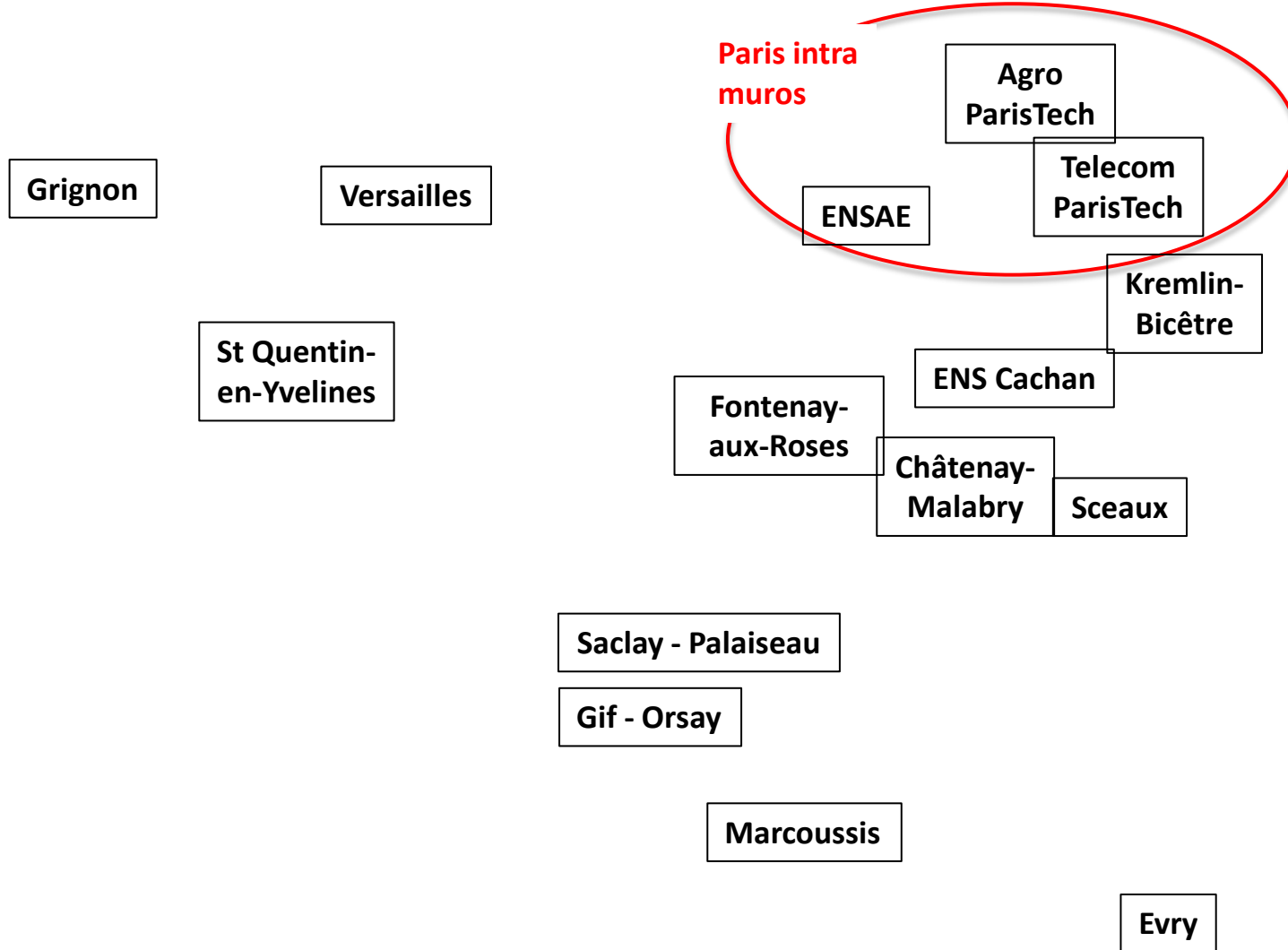


Moyens du Collège Doctoral Paris-Saclay

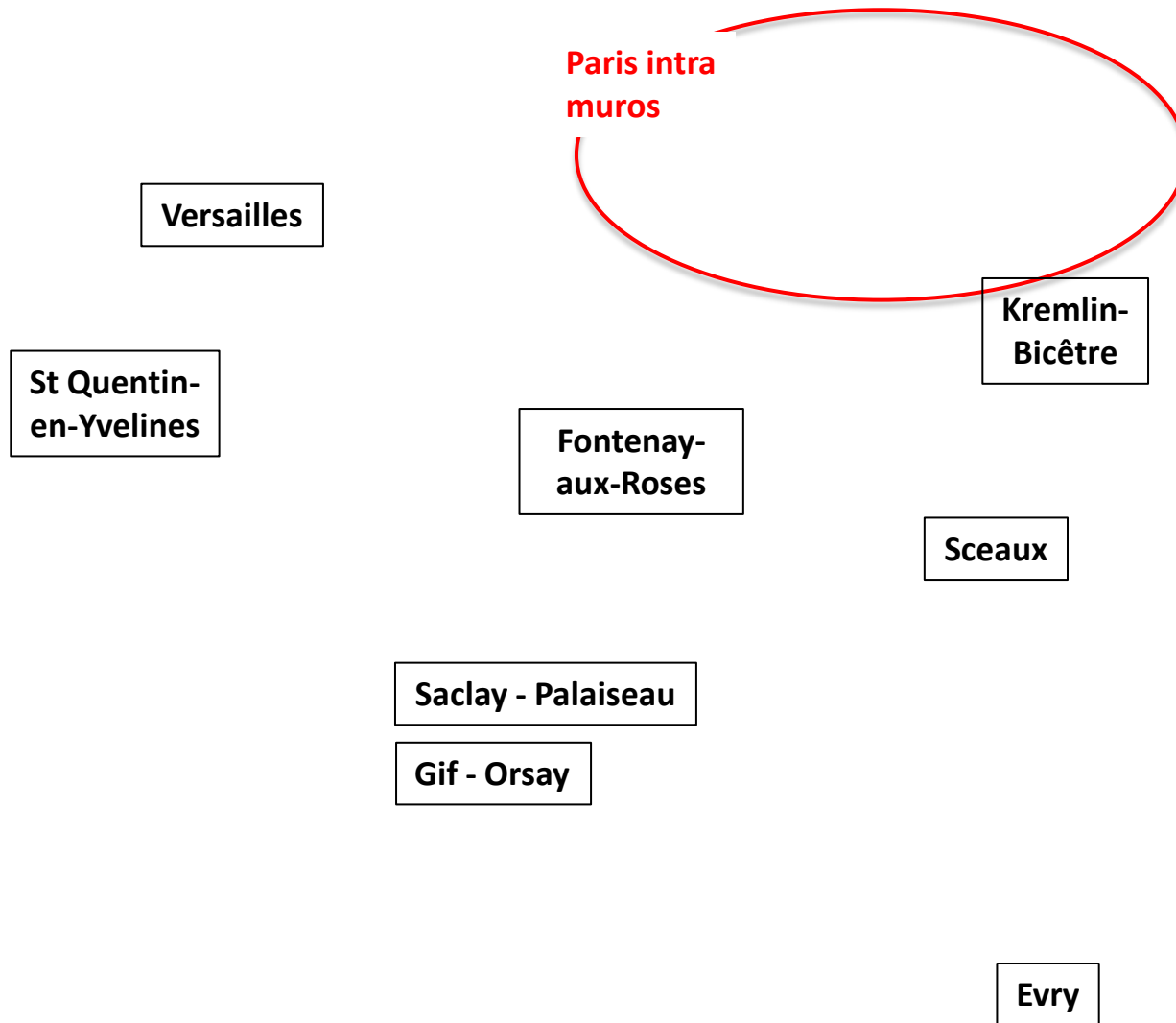
Principes :

- le financement du fonctionnement de base se fera à moyens constants, par redistribution sur les 20 écoles doctorales des moyens engagés aujourd'hui sur 30 écoles.
- l'organisation doit assurer que sur chaque site géographique majeur du Collège doctoral, les doctorants trouveront un accueil local.
- la mutualisation des moyens se renforcera progressivement, en accompagnant le déplacement des établissements
- ***l'IDEX Paris-Saclay agit comme un fond d'amorçage qui soutient la phase de transformation et toutes les actions visant à soutenir l'excellence.***

Les sites géographiques du Collège doctoral Paris-Saclay EN 2014



Les sites géographiques du Collège doctoral Paris-Saclay EN 2019



Moyens des écoles doctorales : participation des établissements

Deux niveaux "extrêmes" :

✓ **opérateur (ou co-opérateur) :**

- l'établissement met **des moyens consistants dans le support de l'ED** (secrétariat pédagogique, financement, organisation de formations, etc.).

Le ou les établissements opérateurs assurent concrètement le portage administratif sur délégation de l'Université Paris-Saclay. Leur nombre devrait être réduit, sous peine de perdre l'homogénéité de l'école doctorale (dépend aussi de la taille de l'école).

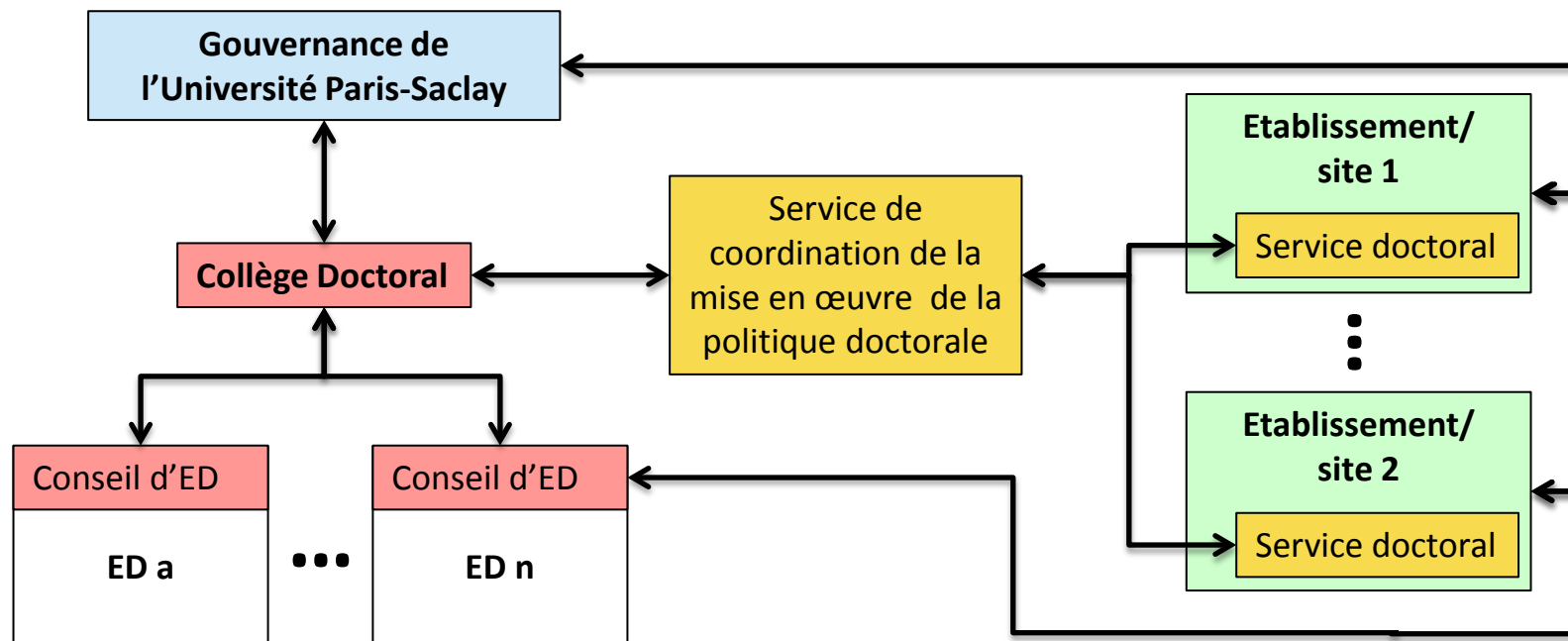
✓ **membre :**

- l'établissement apporte une contribution en HDR et doctorants mais peu de moyens investis dans le support de l'ED.

- *contrairement à une accréditation classique, **les organismes de recherche peuvent intervenir aux deux niveaux** (mais n'inscrivent pas leurs doctorants).*
- ***au niveau du Collège doctoral, une convention cadre** organisera la coordination nécessaire de l'intervention des établissements.*
- ***au niveau de chaque école doctorale, une convention spécifique** organisera le partage de moyens et responsabilités entre établissements.*

Schéma organisationnel global de l'espace doctoral Paris-Saclay

Nécessité d'un service coordonnant la mise en œuvre pratique de la politique de formation doctorale, en appui du Collège Doctoral et des services doctoraux des établissements d'enseignement.



L'Université Paris-Sud a déjà une organisation de type Collège doctoral qui regroupe tout ou partie de 19 écoles doctorales

→ mutualiser autour de la structure de Paris-Sud



La Formation doctorale dans l'Université Paris-Saclay

Principes :

- mise en place de parcours types offrant un choix personnalisé pour aider le doctorant à bâtir son projet professionnel.
Exemples : docteurs pour l'entreprise, pour l'entreprenariat, pour l'enseignement supérieur et la recherche, management de la recherche, etc.
- formations transverses organisées par les établissements mais ouvertes à tous, sur avis des Conseils d'écoles doctorales

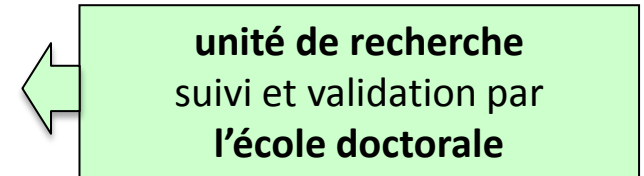
La formation doctorale dans l'espace doctoral Paris-Saclay /

Principes

Trois grands types de formation doctorale:

- *la formation par la recherche*

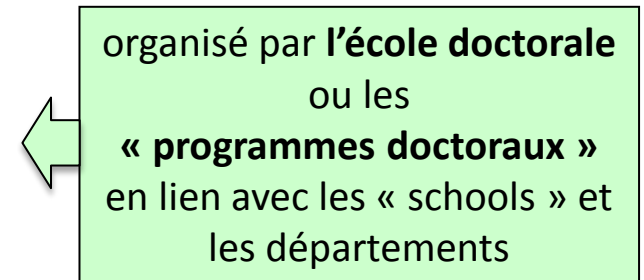
- ✓ qualité de l'encadrement doctoral
- ✓ qualité du projet de recherche
- ✓ environnement scientifique



unité de recherche
suivi et validation par
l'école doctorale

- *la formation « scientifique »*

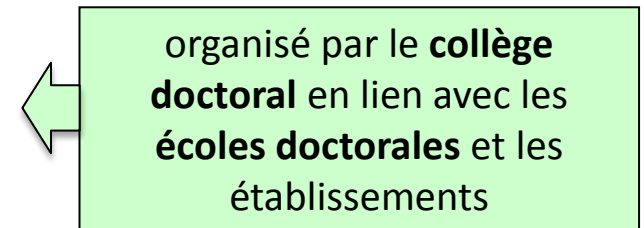
- ✓ cours spécialisés
- ✓ écoles d'été
- ✓ les cycles de séminaires



organisé par l'école doctorale
ou les
« programmes doctoraux »
en lien avec les « schools » et
les départements

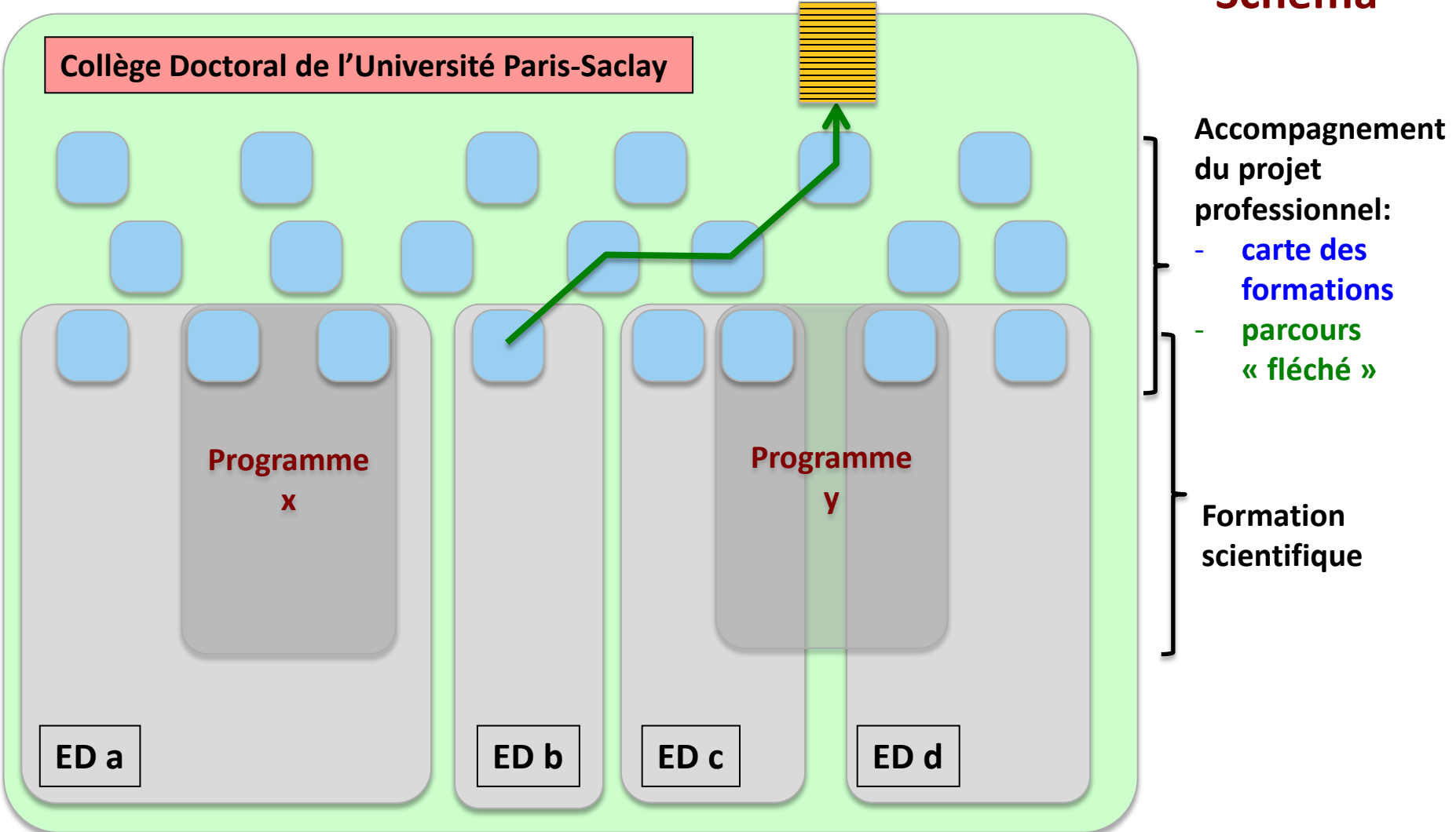
- *l'accompagnement du projet professionnel du doctorant*

- ✓ proposer des « parcours » orientés au sein d'une « carte des formations » transverses, ex: *docteurs pour l'entreprise, pour l'entrepreneuriat, pour l'enseignement supérieur et la recherche, management de la recherche, etc.*



organisé par le **collège doctoral** en lien avec les **écoles doctorales** et les établissements

La formation doctorale dans l'espace doctoral Paris-Saclay / Schéma



En discussion : complément au diplôme de Docteur détaillant le parcours de formation suivi

L'accompagnement du projet professionnel des doctorants

Sous pilotage du Conseil Doctoral, il est prévu *la mise en place progressive de l'approche préconisée par l'Union Européenne* (« Salzbourg Principles », cf doctorants Marie-Curie) :

- remise à chaque doctorant d'un livret « plan de développement personnel » (*Personal Career Development Plan*) pour guider la définition d'un projet professionnel et le choix d'un parcours de formation doctorale, en collaboration avec le Directeur de thèse et la Direction de l'école Doctorale,
- mise en place de formations appropriées pour les doctorants et leurs directeurs de thèse,
- *avec le soutien de l'IDEX Paris-Saclay pour la mise en place.*



La transition entre les deux systèmes d'écoles doctorales à la rentrée 2015

Principes de départ :

- lors des inscriptions 2014 dans les écoles doctorales actuelles, les doctorants seront prévenus de l'intention de leur directeur de thèse de rejoindre l'une ou l'autre des nouvelles écoles en 2015 → *listes définitives à établir pour Juin 2014*
- dès le Printemps 2015, les étudiants seront amenés à candidater dans les nouvelles écoles doctorales → *Collège doctoral en ordre de marche dès le 1^{er} Janvier 2015*
- à la rentrée 2015 (30 Sept.?), un doctorant qui n'aura pas encore soutenu devra se réinscrire dans une des nouvelles écoles doctorales, en principe celle choisie par son directeur de thèse
- cas particuliers : décisions des Conseils d'écoles doctorales, appel possible vers le Conseil du Collège



Sélection des doctorants dans les écoles doctorales de l'Université Paris-Saclay

Principes :

- les moyens (contrats) sont pris par chaque établissement sur sa masse salariale non transférable (contrats doctoraux « non fléchés ») ou proviennent de ressources propres (ANR, EU, CIFRE etc.) fléchées
- **les écoles doctorales ont la charge de qualifier les candidatures devant mener à une thèse de haut niveau**
 - *chaque école doctorale mettra en place une procédure transparente, basée sur les meilleures pratiques des écoles doctorales d'origine, en vue de qualifier toutes les candidatures*

Cas des contrats doctoraux "non fléchés"

Une procédure par étapes :

1. **recueil des propositions de sujets** de thèse par les écoles doctorales (ED)
2. **Janvier-Février** : les "établissements" annoncent aux ED le nombre de financements doctoraux non fléchés qu'ils envisagent d'investir dans l'ED
 - *connaissance du potentiel de contrats non fléchés par ED*
3. **recueil des propositions "doctorant-sujet-labo"** - consolidation au niveau du Collège Doctoral
4. **Juin : Admissibilité**
 - classement de candidatures « admises dès le premier tour »
 - liste complémentaire de candidatures « qualifiées par l'ED »
 - *information des candidats "admis"*
 - *1^{er} tour de désistement*
5. **début Juillet : consolidation des résultats** au niveau du Collège Doctoral et des établissements
 - *prise en compte les éventuelles divergences entre établissements et écoles doctorales*
6. **Juillet : Admission**
 - liste d'admis consolidée, avec liste complémentaire
 - information des candidats
 - gestion des désistements entre établissements et directeurs d'ED

Les autres financements doctoraux

Le projet et l'équipe d'accueil ont été évalués par ailleurs.

Si l'éligibilité et la qualité du candidat n'ont pas été évaluées par ailleurs (bourses Marie-Curie, CEA, etc.), **l'école doctorale doit "qualifier"** le candidat (qualité, adéquation au sujet) :

- dans l'idéal, les candidatures « sujet-équipe-candidat » auront été affichées concurremment aux autres lors de la campagne de printemps ;
- lorsque cela n'a pas été possible (date du contrat tardive, désistements de candidats etc.), un candidat pourra être considéré comme qualifié si il a été qualifié par l'ED lors de la campagne de printemps sur un autre sujet ;
- dans tous les autres cas, l'ED affichera un processus ad hoc qui lui permette de qualifier les candidats présentés.



Création d'une identité : « doctorant de l'Université Paris-Saclay »

En parallèle avec tous les autres efforts vers les doctorants :

- journée(s) d'accueil (par site?)
- réseau social « doctorant » (permettra aussi de diffuser des informations)
- journée(s) des diplômes
- etc.

avec l'aide de la Direction de la Communication de l'IDEX



Nous sommes au milieu d'un long chemin jusqu'à la rentrée 2015 ...

... vos avis d'experts nous aideront à avancer.

Merci pour votre attention !